



LOCATIONS SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU



La SEM du Pays de Fontainebleau possède et gère un parc immobilier de 300 appartements sur le territoire qu'elle met en location au titre de logement intermédiaire. Le logement intermédiaire se situe dans une strate entre le logement social et le logement privé. Il est réservé aux ménages qui sont en limite haute du logement social mais dont les ressources sont insuffisantes pour accéder aux logements du parc privé dans les zones tendues. Les loyers sont plafonnés à 15 % en dessous des prix du marché.



SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

3, rue Dénecourt
77300 Fontainebleau
Tél. +33 (0)1 84 33 03 04
www.sem77.fr

GUIDE DU DEMANDEUR

LA SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU vous propose des logements adaptés à vos besoins. Ce guide vous explique les démarches à suivre pour faire votre demande de logement.



PIÈCES À FOURNIR

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

TOUTES LES PIÈCES NÉCESSAIRES SONT LISTÉES CI-APRÈS,
SI VOTRE DOSSIER N'EST PAS COMPLET,
IL NE POURRA PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE

• ÉTAT CIVIL

SI VOUS ÊTES :

- **Célibataire ou en concubinage** > Carte d'identité / carte de résident (ou récépissé).
- **Marié(e) ou divorcé(e)** > Livret de Famille
- **Si enfant(s)** > Livret de Famille

• RESSOURCES (pour toute personne du foyer bénéficiant de ressources)

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (revenus 2020) et 2022 (revenus 2021)
- Trois derniers bulletins de salaires
- Justificatifs des prestations familiales

SI VOUS ÊTES :

- **Salarié(e)** > Contrat de travail avec les 3 derniers bulletins de salaire ou à défaut l'attestation patronale de l'emploi
- **Chômeur** > Dernière notification de décision de l'ASSEDIC
- **Retraité(e)** > Justificatif des ressources mensuelles et notification de la retraite
- **Handicapé(e)** > Notification du versement de l'allocation
- **Invalide** > Justificatif de votre pension mensuelle et notification d'invalidité
- **Accidenté(e) du travail** > Notification de la rente A.T.
- **Artisan, Commerçant** > Bilan année 2021
- **Étudiant(e)** > Certificat de scolarité

AUTRES JUSTIFICATIFS SI VOUS ÊTES :

- **Séparé(e)** > Ordonnance de non-conciliation
- **Divorcé(e)** > Jugement de divorce à l'exception du paragraphe commençant par l'énoncé : « par ces motifs »
- **Locataire** > 3 dernières quittances de loyer ou à défaut attestation de mise à jour de votre bailleur
- **Propriétaire** > Attestation des organismes prêteurs (remboursement de prêts)
- **Expulsé(e)** > Jugement d'expulsion
- **Muté(e) par employeur** > Certificat de mutation
- **Hébergé(e)** > Certificat d'hébergement et justificatif de résidence de l'hébergeur

SI VOUS AVEZ :

- **Enfant(s) de 16 à 17 ans** > Salarié : Derniers bulletins de salaire + Contrat de travail
> Non salarié : Attestation sur l'honneur de non-activité
- **Enfant(s) scolarisé(s)** > Certificat d'inscription

DANS TOUS LES CAS, IMPÉRATIVEMENT

- > Justificatif de remboursement mensuel de prêt (auto, mobilier,...)
> Relevé d'identité bancaire ou postal

VOUS POUVEZ TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER

- **Par courrier** : SEM du Pays de Fontainebleau - Dossier Habitation
3, rue Dénecourt - 77300 Fontainebleau
- **Par mail** : agnes.bardin@sem77.fr
- **En mains propres** à la permanence organisée par la SEM
tous les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 9h à 12h
au 7 rue des Peupliers, 77210 Avon.

**Votre dossier sera examiné par la commission logement
et vous serez rapidement informés de la décision.**

**Si vous êtes retenus, la SEM vous proposera un entretien
afin de finaliser le dossier avant de signer le bail.**